

**COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION
DU GRAND ANGOULEME**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
SEANCE DU 12 MAI 2016**

Délibération
n° 2016.05.145

**BHNS - Adaptation du
programme de
l'opération en vue de
l'établissement d'un
avant-projet**

LE DOUZE MAI DEUX MILLE SEIZE à 17h30, les membres du conseil communautaire se sont réunis au siège de la communauté d'agglomération du Grand Angoulême - 25 boulevard Besson Bey à ANGOULEME suivant la convocation qui leur a été adressée par Monsieur le Président.

Date d'envoi de la convocation : **04 mai 2016**

Secrétaire de séance : Bernard CONTAMINE

Membres présents :

Jean-François DAURE, Marie-Hélène PIERRE, Denis DOLIMONT, Fabienne GODICHAUD, Michel GERMANEAU, Jacky BOUCHAUD, Isabelle FOSTAN, Gérard DEZIER, Yannick PERONNET, Bernard CONTAMINE, Anne-Marie BERNAZEAU, Jacques PERSYN, Guy ETIENNE, Vincent YOU, André BONICHON, Gérard BRUNETEAU, Véronique ARLOT, Danielle BERNARD, Xavier BONNEFONT, Jacky BONNET, Patrick BOURGOIN, Mireille BROSSIER, Danielle CHAUVET, Françoise COUTANT, Véronique DE MAILLARD, Catherine DEBOEVERE, Armand DEVANNEAUX, Bernard DEVAUTOUR, Karen DUBOIS, Jacques DUBREUIL, François ELIE, Bernadette FAVE, Annette FEUILLADE-MASSON, Jean-Jacques FOURNIE, Maud FOURRIER, Nicole GUENOLE, Isabelle LAGRANGE, André LANDREAU, Elisabeth LASBUGUES, Philippe LAVAUD, Bertrand MAGNANON, Annie MARAIS, Annie MARC, Daniele MERIGLIER, Marie-Claude MONTEIL, Catherine PEREZ, Jean-Philippe POUSSET, Bernard RIVALLEAU, Olivier RIVIERE, Zahra SEMANE, Jean-Luc VALANTIN, Philippe VERGNAUD, Anne-Laure WILLAUMEZ-GUILLEMETEAU

Ont donné pouvoir :

François NEBOUT à Catherine DEBOEVERE, Sylvie CARRERA à Anne-Marie BERNAZEAU, Samuel CAZENAVE à Xavier BONNEFONT, Stéphane CHAPEAU à Fabienne GODICHAUD, Martine FRANCOIS-ROUGIER à Anne-Laure WILLAUMEZ-GUILLEMETEAU, Joël GUITTON à Vincent YOU, Catherine MAZEAU à Bernard CONTAMINE

Excusé(s) :

Nicole GUIRADO

Absent(s) :

François NEBOUT, Sylvie CARRERA, Samuel CAZENAVE, Stéphane CHAPEAU, Martine FRANCOIS-ROUGIER, Joël GUITTON, Catherine MAZEAU

CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 12 MAI 2016

**DELIBERATION
N° 2016.05.145**

AMENAGEMENT DURABLE DU TERRITOIRE /
POLITIQUE DE MOBILITÉ

Rapporteur : **Monsieur GERMANEAU**

**BHNS - ADAPTATION DU PROGRAMME DE L'OPERATION EN VUE DE
L'ETABLISSEMENT D'UN AVANT-PROJET**

Dans le cadre de la définition du programme du projet de Bus à haut niveau de service et compte tenu des engagements pris par délibération n° 170 du 25 juin 2015, GrandAngoulême a mené des études complémentaires afin d'identifier le tracé qui garantit le meilleur service rendu aux habitants du territoire.

Les objectifs du projet de Bus à haut niveau de service restent inchangés à ceux définis par délibération n° 130 du 11 juillet 2013 relative à la validation du programme à la suite de la concertation préalable. Ils sont repris en annexe 1 de la présente délibération.

En terme de besoins de desserte, ils restent les mêmes que ceux exprimés par l'agglomération dans la délibération n° 170 du 25 juin 2015 relative à l'adaptation du programme de l'opération en vue des études d'avant-projet. Le BHNS profitera d'un lien efficace avec le reste du réseau de transport en commun pour favoriser une desserte optimale de l'ensemble du territoire communautaire d'aujourd'hui et de demain.

Trois niveaux d'aménagement accompagnent les deux lignes du projet de BHNS selon les principes arrêtés par délibération n° 170 du 25 juin 2015 :

- Niveau 1 : traitement intégral de l'emprise de la voie de façade à façade.
- Niveau 2 : traitement ponctuel de l'emprise de la voie sur certains carrefours et à l'emplacement des stations.
- Niveau 3 : traitement ponctuel de la voie par l'implantation uniquement des stations.

Ces éléments sont repris en annexe 2 de la présente délibération.

Le BHNS circulera donc en site propre sur 6,1 km de son tracé situé dans le cœur d'agglomération en dehors duquel seules des stations et des carrefours seront traités afin d'assurer son insertion dans la circulation. Ils sont repris sous forme de carte en annexe 3 de la présente délibération.

Considérant la délibération n° 170 du 25 juin 2015 qui précise l'enveloppe budgétaire du projet à hauteur de 87 millions d'euros, il est à présent nécessaire d'établir le tracé définitif du tracé du projet de BHNS pour les parties qui nécessitaient des études de définition complémentaires en vue d'établir l'avant-projet et pour garantir l'objectif d'une mise en service du nouveau réseau de transport en commun, dans lequel le BHNS s'inscrit, à l'été 2019.

Compte tenu des études de définition complémentaires menées conjointement avec les communes concernées à savoir Angoulême, Ruelle-sur-Touvre et L'Isle d'Espagnac ainsi qu'avec le centre hospitalier d'Angoulême et compte tenu des réunions publiques qui se sont tenues en février 2016 lors desquelles le BHNS était évoqué dans le cadre de la restructuration du réseau de transports en commun, le tracé du BHNS peut être défini plus précisément.

En complément de ce qui a déjà été validé par le conseil communautaire du 25 juin 2015 à savoir ;

- La création de deux lignes de BHNS (ligne A sur 18 kms de La Couronne à Ruelle en passant par Angoulême et L'Isle d'Espagnac et ligne B sur 12,5 kms de Saint-Michel et Linars à Soyaux/quartier Champ de manœuvre en passant par le centre-ville d'Angoulême) et de stations.
- L'aménagement de 4 parkings-relais connexes (ligne A au niveau du giratoire de Girac, dans la ZI n° 3 au niveau du carrefour Maréchal Juin/Maryse Bastié, au niveau du giratoire de l'espace Carat ; ligne B au niveau de l'échangeur avec la RN10).
- Le renouvellement des systèmes nécessaires à la bonne exploitation du réseau et des lignes BHNS : système d'aide à l'exploitation et d'information voyageur (SAEIV) de billettique, système de gestion et de régulation des feux pour une gestion optimisée des flux de circulation et des priorités bus, système de vidéo-surveillance pour les parkings-relais et les bus.
- L'acquisition de matériel roulant de taille « standard » dédié aux 2 lignes BHNS.

Le tracé de la ligne A desservira au plus près le centre hospitalier d'Angoulême, en passant dans l'enceinte de l'établissement avec un niveau d'aménagement de façade à façade. Cette solution offre des perspectives de desserte et de développement économique d'une partie du territoire non valorisée à ce jour bien que située entre RN10 et voie de chemin de fer, le long de la RD910.

Sur Angoulême, le BHNS desservira le centre-ville en passant par le plateau. En effet, un passage en haut du plateau est justifié au regard d'une politique de mobilité qui vise à desservir le plus grand nombre d'usagers potentiels et les générateurs de mobilité majeurs.

L'étude de critères socio-économiques communs aux scénarii de tracés haut et bas de plateau a démontré que le tracé haut de plateau cumule à la fois un maximum de populations, d'emplois et de scolaires desservis. Le BHNS empruntera donc les rues suivantes sans aménagement impactant la traversée du plateau c'est-à-dire que seules les stations et certains carrefours seront aménagés :

- Avenue du Président Wilson
- Rempart Desaix
- Avenue Clemenceau / Pl. Bouillaud
- Avenue des Maréchaux / Rue Général Leclerc
- Place de l'Hôtel de ville
- Rue de l'Arsenal
- Avenue du Général de Gaulle
- Place des Halles
- Boulevard Pasteur
- Rampe d'Aguesseau
- Avenue Gambetta
- Avenue De Lattre de Tassigny
- Avenue Maréchal Juin

La station « Franquin » devra faire l'objet d'une étude pour être déplacée au niveau de l'avenue du Général de Gaulle ainsi nouvellement dénommée « Les Halles ». Une attention particulière sera portée à l'aménagement des stations « Saint Pierre » et « Les Halles » qui seront traitées de manière à libérer autant que possible la circulation lors de l'attente des bus en station. La station « Saint Pierre » prendra en compte les questions de sécurité et viendra s'accorder avec le projet de réaménagement du parvis de la cathédrale réalisé par la ville d'Angoulême.

Afin de conserver un fonctionnement optimal du carrefour de la Place Perrot, une optimisation de la circulation sera recherchée par une diminution des flux de véhicules y compris du nombre de bus urbains et interurbains. La fonction de nœud d'échanges entre bus urbains et interurbains sera revue dans le cadre de la restructuration du réseau de transport en commun dont les premiers résultats seront connus à l'automne 2016 afin d'optimiser le pôle d'échange multimodal de la gare, et l'étude de sites complémentaires potentiels.

Pour répondre à l'enjeu de desserte du bas de plateau, celui-ci fera partie intégrante de l'étude de réorganisation du réseau avec la mise en place d'une offre de service de type ligne majeure qui sera adaptée aux caractéristiques des pôles générateurs existants puis des projets à venir.

Conformément à l'engagement pris dans le projet d'agglomération 2015-2025, GrandAngoulême étudiera la faisabilité d'une prise en charge par le versement transport des travaux d'aménagement du carrefour Barrouilhet, dès lors que le projet répond à l'enjeu de favoriser les transports en commun et l'intermodalité.

Par ailleurs, concernant la desserte de la zone industrielle n° 3 (ZI 3) sur la commune de L'Isle d'Espagnac, deux alternatives ont été étudiées : soit une liaison entre le CIFOP et l'espace Carat par les voies de la ZI 3 (Boulevard Allende) soit une liaison par le carrefour de la maison d'Ardoise.

Après analyse détaillée, une troisième solution répondant plus globalement aux objectifs attendus est retenue : le tracé du BHNS empruntera la rue de la Quintinie dans un sens et la rue des Plantiers dans l'autre sens (voir plan annexé à la présente délibération). Le niveau d'aménagement sera l'implantation de station et l'amélioration des carrefours. Il tiendra compte de la possibilité d'élargissement de la rue de la Quintinie après consultation des entreprises riveraines.

Afin de répondre à l'enjeu de desserte de la rue de la République, il fera partie intégrante de l'étude de réorganisation du réseau avec la mise en place d'une offre de service de type ligne majeure qui sera adaptée aux caractéristiques des pôles générateurs existants et des communes à desservir en amont et en aval de la commune situées en dehors du tracé du BHNS.

Enfin, sur Ruelle-sur-Touvre, le tracé du BHNS pour rejoindre la cité scolaire empruntera l'avenue du Président Wilson et le cimetière avec la création d'une liaison piétonne envisagée entre l'hôtel de ville et l'arrêt le plus proche. Cet itinéraire garantit une meilleure régularité des bus en évitant les secteurs congestionnés en heure de pointe, permet d'éviter de dissocier la desserte en fonction des sens de circulation des voies empruntées et induit une meilleure lisibilité de l'offre de service du BHNS. Le niveau d'aménagement de cette portion de tracé est l'implantation de stations et l'aménagement de carrefours stratégiques qui seront étudiés dans le cadre de l'avant-projet.

Le tracé de la ligne B assure la desserte du quartier de Basseau-Grande Garenne comme prévu initialement depuis Saint-Michel et Linars ainsi que la desserte du quartier Champ de Manœuvre à Soyaux en passant par le centre-ville d'Angoulême. Le BHNS empruntera les rues suivantes sur Angoulême sans aménagement impactant la circulation c'est-à-dire que seules les stations et certains carrefours seront aménagés :

- Avenue du Président Wilson
- Rempart Desaix
- Avenue Clemenceau / Pl. Bouillaud
- Avenue des Maréchaux / Rue Général Leclerc
- Rue de l'Arsenal
- Place de l'Hôtel de ville

- Avenue du Général de Gaulle
- Place des Halles
- Boulevard Pasteur
- Rampe d'Aguesseau
- Rue Saint Roch
- Rue Poincaré
- Boulevard de Bury
- Rue de Périgueux
- Boulevard Allende
- Boulevard Liédot

Certains carrefours seront repris afin de permettre une circulation fluide tout en permettant au bus de rester prioritaire. Le niveau d'aménagement sera défini lors des études d'avant-projet.

Afin de répondre à l'enjeu de relier le BHNS à certains quartiers par des liaisons douces, GrandAngoulême souhaite accompagner les communes qui engageraient la création de voies piétonnes - cycles, comme La Couronne pour relier le centre universitaire, L'Isle d'Espagnac pour relier la Maison d'Ardoise, ou Ruelle-sur-Touvre pour relier le secteur de la mairie, en mettant en place un fonds concours. Des critères d'éligibilité seront définis à l'occasion de la création de ce dispositif d'accompagnement.

Considérant la délibération n° 170 du 25 juin 2015 relative l'adaptation du programme de BHNS en vue des études d'avant-projet ;

Vu l'avis favorable de la réunion de toutes les commissions du 28 avril 2016,

Je vous propose :

DE VALIDER le programme définitif du projet de Bus à Haut Niveau de Service,

D'INSCRIRE à l'étude de réorganisation du réseau de transport en commun le principe de rechercher un nouveau nœud d'échange entre bus urbain et interurbain et la prise en compte des besoins de desserte du bas de plateau d'Angoulême et de la rue de la République à L'Isle d'Espagnac,

DE METTRE EN PLACE un dispositif d'accompagnement financier pour favoriser les liaisons dédiées aux modes doux entre certains quartiers et le BHNS dont les critères d'éligibilité seront définis à l'occasion de sa création.

**APRES EN AVOIR DELIBERE,
LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,
A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES,
ADOpte LA DELIBERATION PROPOSEE.**

| Certifié exécutoire : | |
|--|--|
| <u>Reçu à la Préfecture de la Charente le :</u> 18 mai 2016 | <u>Affiché le :</u> 18 mai 2016 |

PROJET BHNS – DEFINITION DU PROGRAMME DEFINITIF EN VUE DE L'ETABLISSEMENT DE L'AVANT-PROJET – ANNEXE 1

Les objectifs du projet de BHNS du GrandAngoulême sont les suivants :

- Renforcer l'usage des transports collectifs ;
- S'intégrer dans une stratégie de développement urbain harmonieux et global anticipant et intégrant l'arrivée de la LGV SEA, via des dessertes en transport public performantes, économiques et écologiques entre le cœur d'agglomération et les communes du GrandAngoulême ;
- Favoriser le report modal de la voiture particulière vers les transports collectifs et les modes doux ;
- Assurer des dessertes de qualité des grands équipements, notamment les établissements de formation et les pôles d'emploi ;
- Prendre en compte le désenclavement des quartiers prioritaires au titre de la politique de la ville ;
- Présenter une faisabilité financière à long terme, tant en investissement qu'en exploitation, en fonction des ressources financières du GrandAngoulême et plus particulièrement du budget annexe « Transports en commun ».

Les niveaux d'aménagement retenus pour favoriser le passage du BHNS sur les voiries

Niveau 1 : Traitement de façade à façade comprenant :

- la création de site propre réservé aux bus,
- l'aménagement de l'espace public de façade à façade (chaussée, trottoir, éclairage, plantations) avec effacement des réseaux d'électricité et de communication,
- l'aménagement des carrefours pour donner la priorité à la ligne de Bus à Haut Niveau de Service,
- l'aménagement des stations composé d'un quai avec une bordure profil chasses roues, un revêtement spécifique et une structure chaussée béton au droit du quai.

Niveau 2 : Traitement des carrefours et stations comprenant :

- l'aménagement des carrefours pour favoriser le passage des bus et optimiser le temps de franchissement (sans priorité),
- l'aménagement des stations composé d'un quai avec une bordure profil chasses roues, un revêtement spécifique et une structure chaussée béton au droit du quai.

Niveau 3 : Traitement des stations comprenant :

- l'aménagement des stations composé d'un quai avec une bordure profil chasses roues, un revêtement spécifique et une structure chaussée béton au droit du quai.

Carte des niveaux d'aménagement retenus pour favoriser le passage du BHNS sur les voiries dont les 5.5 km de site propre intégrale en cœur d'agglomération (en rose sur la carte)

